

## Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2010

Présents :

Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE - Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT - René LAVERSANNE  
Laure CURVALE - Patrick GUILLEMOTEAU (arrivé à l'aff n°10-282) - Ibrahim N'DIAYE - Samira EL KHADIR - Didier SARRAT - Touria YAHIAOUI - Isabel VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - Frédéric DANJON - Maxime MOULINIER - Maria FUENTES - Alain AMIDIEU - Sylvie LESTURGEON - Patricia FENOCCHIO - Michel OLIVIER - Lahcen BAYTI - Christian MILLIER - Marie-Françoise BOURDEAU - Franck RAYNAL - Dominique MONNIER - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Nathalie MARCADET-LABARBE - Marie-Céline LAFARIE - Pascal BREUZARD - Isabelle UFFERTE

Absents ayant donné procuration :

Michel CABANNES	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Nathalie DELTIPLE	procuration à	Mado LAMBERT
France NORMAND	procuration à	Danielle LE ROY
Corinne GONET	procuration à	Edith MONCOUCUT
Charles ZAITER	procuration à	Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Sylvie LESTURGEON

\*\*\*

### Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 mai 2010

\*\*\*

### Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

\*\*\*

#### **aff n°10-273 : Décision Modificative n°1 ayant trait à l'exercice 2010**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2010 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, aux sommes exposées dans la délibération.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Abstention de M<sup>elle</sup> Ufferte.**

**Mmes Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie et Monnier et MM. Raynal, Martin et Breuzard votent contre.**

#### **aff n°10-274 : Exercice 2010 – Répartition n°3 des crédits de subventions**

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la répartition des crédits de subventions comme indiqué dans la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mmes Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie et Monnier et de MM. Raynal, Martin et Breuzard.**

**aff n°10-275** : Avance de trésorerie de 1 000 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Pessac (CCAS)

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser des avances de trésorerie au Centre Communal d'Action Sociale de Pessac, à compter du 1<sup>er</sup> août 2010 pour une durée de 3 ans et à signer tous documents afférents.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°10-276** : Piscine Caneton – Tarifs 2010/2011

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la grille tarifaire exposée dans la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de M<sup>elle</sup> Ufferte.**

**aff n°10-277** : Commission de travail n°1 – Désignation d'un nouveau représentant

Par délibération du 21 mars 2008, deux commissions de travail ont été créées au sein du Conseil Municipal. La répartition des membres de ces commissions se faisant conformément à la loi du 6 février 1992, Monsieur Lahcen BAYTI siégera à la Commission n°1 « Finances, Budget, Développement économique / Administration générale et Ressources humaines », en remplacement de Madame Dominique LEFAURE-KHELOUFI.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°10-278** : Désignation d'un représentant de la Ville de Pessac au sein du Conseil d'Établissement, du Conseil d'administration de l'EPHAD Le Jardin des Provinces et du Comité de Jumelage

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Marie-Françoise BOURDEAU comme représentante de la Ville de Pessac au Conseil d'établissement et au Conseil d'Administration de l'EPHAD Le Jardin des Provinces.

Par ailleurs, il convient de désigner Madame Marie-Françoise BOURDEAU en remplacement de Madame Sylvie LESTURGEON au Conseil d'Administration du Comité de Jumelage.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°10-279** : Postes de catégorie A – Directeur de la Communication et Attaché de presse

La spécificité de ces missions n'ayant pas permis de pourvoir les postes de Directeur de la Communication et d'Attaché de presse par des candidats titulaires ou lauréats d'un concours et afin d'assurer la continuité des actions entreprises, il est proposé au Conseil Municipal de pourvoir à ces postes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 par des agents contractuels de catégorie A conformément à l'article 3-2° de loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et selon les conditions annexées à la délibération.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie et MM. Raynal, Martin et Breuzard votent contre.**

**aff n°10-280** : Poste de catégorie A – Médecin de médecine professionnelle et préventive

Il est proposé au Conseil Municipal de pourvoir au poste de Médecin de médecine professionnelle et préventive à temps non complet (17h30 hebdomadaires) par un agent contractuel de catégorie A conformément à l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et selon les conditions annexées à la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°10-281** : Convention avec l'INSEE de mise en œuvre de la collecte de l'enquête « Famille et Logements » associée au recensement de la population 2011

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de cette enquête,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'INSEE formalisant cette opération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de M<sup>elle</sup> Ufferte.**

**aff n°10-282** : Plan de gestion et de développement durable de la Cité Frugès – Approbation d'une convention avec l'A'URBA

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver une subvention de 25 000 € pour cette mission ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention spécifique déterminant la subvention allouée et l'échéancier correspondant.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°10-283** : Construction de 3 logements individuels rue Paul-Émile Victor par AQUITANIS – Participation de la ville à la surcharge foncière

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la participation de la Ville à la surcharge foncière pour la construction de 3 logements individuels rue Paul-Émile Victor à Pessac, d'un montant de 8 315 €,
- d'approuver la convention avec AQUITANIS et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°10-284** : Réaménagement général de la rue Gambetta entre l'avenue Pasteur et la rue des Poilus – Fonds de concours avec la Communauté Urbaine de Bordeaux

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention avec la Communauté Urbaine de Bordeaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°10-285** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement – Société SOPREMA 4 chemin des Arrestieux à Cestas – Demande d'autorisation d'exploiter un établissement de fabrication de ouate de cellulose

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable sur ce dossier assorti de la demande d'une analyse des rejets atmosphériques.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de M<sup>elle</sup> Ufferte.**

**aff n°10-286** : Inscription sur le Monument aux Morts du nom d'un soldat « mort pour la France » - M. Albert ROLL

Le Comité d'Entente des Anciens Combattants n'y étant pas opposé, il est proposé au Conseil Municipal de donner une suite favorable à la requête de l'Union Nationale des Combattants de Pessac et de procéder à l'inscription du nom d'Albert ROLL, sur le Monument aux Morts situé place de la V<sup>ème</sup> République.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de M<sup>elle</sup> Ufferte.**

Le projet de délibération n°10-287 (Prestations de service d'entretien et de réparation sur le patrimoine bâti de la commune de Pessac – Attribution des marchés) est retirée de l'ordre du jour

**aff n°10-287bis** : Hall des sports du Haut-Livrac – Extension et réhabilitation de l'existant – Avenant n°3 au marché de l'entreprise ACSM AQUITAINE (lot n°8 : Menuiseries aluminium – serrurerie)

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la passation de l'avenant n°3 au marché de travaux de l'entreprise ACSM AQUITAINE (lot n°8 : Menuiseries aluminium – Serrurerie).

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°10-288** : Fourniture de carburants, de service de péages autoroutiers et de lavage par le biais de cartes accréditives de paiement – attribution du marché

La commission d'appel d'offres, en sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2010, a procédé à l'admission des candidatures, au jugement des offres et à l'attribution du marché comme suit :

Attributaire : TOTAL RAFFINAGE Marketing – 24 cours Michelet – La Défense 10 – 92069 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Montant pour la solution de base (montant estimatif car le marché est à prix unitaires) :

prix hors taxe rabais consentis pour 1 000 litres de GPL au 1<sup>er</sup> juin 2010 (station la plus proche de Pessac) : 608,70 € H.T.

prix hors taxe pour fabrication et livraison au CTM de 10 cartes accréditives : 0 € H.T.

Il est proposé d'approuver les montants du marché comme indiqué ci-dessus.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de M<sup>elle</sup> Ufferte.**

**aff n°10-289** : Sécurité de la sortie des écoles maternelles et élémentaires de la ville de Pessac – attribution du marché

Le Groupe de Travail Marchés, en sa séance du 17 juin 2010, a procédé au jugement des offres et à l'attribution du marché comme suit :

Attributaire : Association AIPAC – Maison de l'Emploi et de l'Insertion – 28 avenue Gustave Eiffel (Pessac)

Montant : .....85 575 € pour l'année scolaire 2010/2011 à 17,50 € de l'heure,

87 042 € pour l'année scolaire 2011/2012 à 17,80 € de l'heure,

88 998 € pour l'année scolaire 2012/2013 à 18,20 € de l'heure.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les montants des marchés comme indiqués ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°10-290** : Délégation de service public du Centre équestre – Avenant n°1 au contrat

Afin de modifier en conséquence le contrat de délégation de service public du centre équestre de Romainville, sans en bouleverser l'économie générale, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public du centre équestre de Romainville,

- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°10-291** : Adhésion à l'Association Marchés Publics d'Aquitaine

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les statuts de l'association « Marchés Publics d'Aquitaine »,

- d'adhérer à l'Association des Marchés Publics d'Aquitaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

- d'autoriser le paiement du montant de la cotisation annuelle qui sera voté chaque année par l'assemblée générale. Le montant de la cotisation pour une ville de la taille de Pessac est de 400 € en 2010.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°10-292 : Dénomination de la bibliothèque de Saige – Pablo Neruda**

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la Bibliothèque de Saige : « **Bibliothèque Pablo Neruda** », du nom du célèbre poète chilien, qui représente une des voix les plus prestigieuses de la poésie contemporaine d'Amérique latine.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°10-293 : Organisation de la 13<sup>ème</sup> édition des Vibrations Urbaines**

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des aides et subventions auprès des différents partenaires institutionnels et partenaires privés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°10-294 : Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de Pessac – Programmation 2010**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la programmation 2010 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,
- autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette programmation,
- décider de verser aux porteurs des actions, les subventions de la Ville selon le tableau de programmation joint,
- décider de reverser aux porteurs des actions, les subventions de l'ACSÉ selon le tableau de programmation joint.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°10-295 : Rapport 2010 relatif à la Dotation de Solidarité Urbaine 2009**

Pour 2009, le montant de la DSU a été de 1 317 968 €. Cette dotation a représenté 9% des dotations et participations de l'État et 2,3% des recettes réelles de fonctionnement.

Le rapport proposé rend compte des principales actions menées par la ville. Celles-ci reflètent la poursuite et le renforcement d'une intervention globale et transversale au service des territoires de la Politique de la Ville (ZRU Saige, Châtaigneraie, Cité Ladonne et ZUS Alouette Haut-Livrac) et de leurs habitants.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mmes Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie et de MM. Raynal, Martin, Breuzard.**

**aff n°10-296 : Agenda 21 – Candidature à l'appel à projets « Atlas de la biodiversité »**

Afin de mieux connaître le patrimoine naturel de la ville et de valoriser la biodiversité, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la candidature de la Ville de Pessac à cet appel à projets « Atlas de la biodiversité »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à proposer un partenariat avec la Ville de Mérignac sur cette action, notamment concernant le site intercommunal de la coulée verte et du Bourgailh,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes administratifs afférents.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

*La séance est levée à 21h40*